

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » : Premier-lieutenant Alain Freise
Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

ÉDITORIAL

Garder son arme de service à la maison : un symbole de confiance et de sécurité

Dans notre système de milice, les soldats en service conservent leur fusil et leur pistolet chez eux. Lorsqu'il est libéré de ses obligations militaires, le soldat peut garder son fusil d'assaut, pour autant qu'il puisse démontrer qu'il a accompli régulièrement et avec succès ses tirs obligatoires. Son fusil est alors bloqué pour ne pas pouvoir tirer en rafales. Tout citoyen-soldat, non respectueux des prescriptions liées à la garde de son arme, se la voit retirer et elle est entreposée dans un arsenal, où sa compagnie doit aller la rechercher avant chaque cours de répétition.

■ Col EMG Philippe Rebord¹

Selon les statistiques du Département de la défense, cela représente 582250 armes à feu aux mains de nos concitoyens.

Suite à la tragique tuerie du Parlement zougois, voilà que la fraction du Parti socialiste des Chambres demande la suppression de ce droit de garde. Une fois encore, en s'appuyant sur la psychose de ce septembre noir helvétique, il s'agit de déresponsabiliser et de désarmer le citoyen, de saper un pan de plus de nos traditions, en menant une véritable agression médiatique, dans le seul but d'affaiblir notre outil de défense.

On est confronté à cette même veine de mépris du peuple souverain, appelé initiative après initiative à se prononcer le 2 décembre prochain, pour la

septième fois depuis 1989, sur un sujet touchant à la défense nationale.

Or, le *King's College* de Londres vient de publier une étude sur l'efficacité de l'interdiction des armes de poing édictée en 1997 par le gouvernement Blair. Cette interdiction est à tel point extrême que l'équipe d'Angleterre de tir n'a pas le droit de s'entraîner sur sol britannique. Elle le fait en Suisse, pays à grande tradition de tir, où elle a choisi d'entreposer ses armes.

Les résultats de cette analyse peuvent se résumer en deux points principaux :

- Au cours de la période 1999/2000, la part des délits commis avec des armes à feu a augmenté de 65,2%
- Il n'y a aucune liaison directe entre l'usage illégal des armes à feu et le nombre d'armes légalement détenu

nues par des personnes privées.

Les faits sont têtus et tendent à prouver que la Suisse est un des pays les plus sûrs de monde. 67% des agressions sont effectuées à l'aide d'armes blanches, et il n'y a pas d'indices de causalité entre la détention d'une arme de service et la criminalité.

Sans vouloir tomber dans le cynisme le plus primaire, force est de constater que le tueur de Zoug n'a jamais été soldat dans notre armée, qu'il a agi avec un fusil d'assaut civil. Force est de constater aussi qu'en Suisse, une voiture est sept fois plus dangereuse qu'une arme détenue à domicile par un citoyen-soldat.

Le fait de posséder son arme de service à la maison n'est pas un danger pour la société. C'est

¹Président de la SVO.



une tradition dans notre armée, une de ces traditions typiquement helvétiques. Il n'y a pas lieu de légitimer sur la base d'un acte isolé. Il n'y a pas lieu de pénaliser les 300 000 membres de nos sociétés de tir à cause de l'acte d'un désespéré.

Cette tradition postule la confiance entre le peuple et ses autorités. 70 % des suisses sont des citoyens-soldats bien ins-

truits à l'usage de leur arme. Ils en connaissent les effets potentiels et, de ce fait, en son respectueux.

Ce respect pour les armes à feu génère de la sécurité. Cette marque de confiance délivrée par nos autorités est de nature à responsabiliser les citoyens que nous sommes. S'il est légitime et nécessaire d'augmenter la sécurité de nos autorités et de

nos parlementaires, il n'y a nul besoin de le faire au détriment de nos libertés individuelles et politiques.

Il s'agira de se le rappeler, lors des négociations tendant à nous rapprocher de l'espace Schengen, si l'on ne veut pas désarmer les citoyens de ce pays.

P. R.

Futur de la SVO

Mesdames et Messieurs les officiers, chers camarades,
La réforme de l'armée avance à pas de géant et va avoir dès 2003/2004 des conséquences importantes pour une société comme la nôtre. En passant d'une armée de 360 000 hommes et femmes à une armée de 120 000 actifs et 80 000 réservistes, nos effectifs pourraient subir une réduction au moins proportionnelle, évaluée entre 50 et 65 %.

Si les sociétés militaires tombent sous un certain seuil, elles perdront leur poids dans la société civile et ne pourront que très difficilement financer leurs activités. L'intérêt décroissant pour le service (servir = don de soi) contribuera aussi à précipiter la chute.

Il n'est pas question que nous nous laissions surprendre.

Des informations préliminaires ont été données à ce sujet lors de l'assemblée générale 2001 et un groupe de travail a été mis en place avec la mission de présenter le résultat des démarches entreprises lors de l'AG 2002. Pour parfaire notre analyse, il est indispensable de disposer de l'avis de chaque membre, afin que nous puissions représenter fidèlement vos aspirations.

Je vous demande donc à tous, chers camarades officiers, de remplir sans exception le questionnaire annexé qui a été élaboré sur la base d'une initiative lancée par la SVO-Broye¹, en fonction des informations recueillies jusqu'ici. Faites-nous part également de toutes vos remarques et propositions.

Le rapport qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2002 sera alors le fil conducteur nous permettant de définir les lignes directrices de notre future SVO et d'entreprendre les premiers pas concrets de la réorganisation.

D'avance Merci de nous retourner le questionnaire² se trouvant au centre du présent numéro de la RMS d'ici au 15 décembre prochain à l'adresse suivante: **SVO, case postale 3906, 1002 Lausanne.**

Dans l'attente de votre prochaine réponse, recevez, chers camarades officiers, mes cordiales salutations.

Col EMG Philippe Rebord, président de la SVO

¹ Les membres de la SVO-Broye peuvent donc se sentir libérés de cette nouvelle sollicitation.

² Le questionnaire peut être téléchargé depuis la page d'accueil du site <http://www.military.ch/SVO> puis retourné par e-mail à l'adresse smn@military.ch

Quelques points cruciaux de l'appréciation de la situation

La génération de la mob s'éteint lentement et, avec elle, la transmission de l'expérience vécue. L'absence de menaces immédiates fait baisser l'engagement individuel pour la patrie: pourquoi perdre son temps pour se préparer contre des dangers qui ne sont perçus que comme résiduels, sinon virtuels? On peut mesurer depuis 1989 combien le terrain est fertile pour contester la nécessité de disposer d'une armée.

Avec Armée 61, presque tous les hommes faisaient du service durant la majeure partie de leur vie active. Ils étaient donc en permanence confrontés à la chose militaire, s'y intéressaient et étaient capables de représenter durablement et concrètement l'armée dans leur entourage. Avec une armée allégée et rajeunie, l'intérêt des individus pour la défense disparaîtra rapidement à l'issue précoce de l'accomplissement de leurs obligations. Cela nécessitera une profonde modification de la politique d'information et de promotion de la chose militaire.

Nombreux sont ceux qui cultivent la croyance qu'en cas de dégradation de la situation, il sera toujours assez tôt pour ré-

agir: les leçons pourtant claires du passé sont oubliées, celles du présent sont passées sous silence ou incomprises.

Dans nos rangs, on observe une radicalisation entre ceux qui veulent faire table rase («tout ce qui a été fait jusqu'ici est mauvais ou totalement dépassé») et ceux qui refusent de voir la réalité en face et luttent contre toute forme d'évolution («ça a très bien marché comme ça jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas de raison de changer»).

Le chantage auquel se livrent des pans entiers de la société civile empêche les citoyens de s'engager. Il est aussi difficile de trouver de jeunes officiers (depuis plusieurs années on ne trouve guère que le 2/3 des nouveaux officiers requis) que de candidats pour la vie politique.

Historiquement, les sociétés militaires avaient un rôle éminent à jouer en matière d'instruction militaire. Cette tâche est cependant devenue un métier complexe nécessitant des moyens importants. La contribution des sociétés militaires devra être adaptée en conséquence.

Le passage d'Armée 61 à Armée 95 a laissé un goût amer à nombre de militaires ayant loyalement servi. L'information quant au passage à Armée XXI est pour l'instant telle que l'on peut s'attendre au pire.

L'hémorragie commence d'ailleurs déjà pour diverses raisons (suppression d'armes et services militairement dépassés, annonces contradictoires sur les services en 2003, situation préoccupante des effectifs dans les cours de répétition, etc.).

Armée XXI restera fondée sur la milice, mais un renforcement significatif de la composante professionnelle est nécessaire (complexification des métiers des armes, disponibilité élevée pour l'engagement, renforcement de l'instruction, etc.). Cette évolution pourrait servir de faux prétexte à de nombreux miliciens pour renoncer à s'engager dans les sociétés militaires.

Il est évident que ce n'est qu'après avoir déterminé le rôle des sociétés militaires qu'il sera possible de les organiser pour en assurer le fonctionnement et la pérennité. Quelle que soit la variante retenue, des étapes importantes devront être entreprises pour résoudre les problèmes liés aux fondements historiques et politiques (statuts).

L'organisation financière des sociétés sera également un point délicat. En cas de regroupements, il s'agira de trouver une solution acceptable pour des membres issus de sociétés disposant de ressources différentes et ayant une autre approche quant à l'utilisation de leurs fonds.

AGENDA SSO-SVO

NOVEMBRE 2001



SVO-Lausanne

Jeudi 24 janvier 2002

« Commémoration de l'Indépendance Vaudoise »
Information suivra en décembre.

SVO - Le président (rappel)

Pour votre agenda

**Assemblée générale 2002 -
Samedi 9 mars à Savigny**

Orateur principal :

Monsieur Alexandre Adler,
conseiller personnel du président Chirac, professeur de géopolitique et éditorialiste du *Courrier International*.

**Pour une politique
de sécurité crédible**

2 X NON

**au double paquet
des abolitionnistes
de l'armée**